VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 15
FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS COMMUNS (INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE MUTUALISEE) - PROGRAMME 2019 - AVENANT N°1

VILLE DE CLERMONT FERRAND

La Direction des Usages Numériques porte des projets d'infrastructures partagés entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand, avec participation de cette dernière pour les investissements sous forme de fonds de concours, calculés sur la base du ratio de répartition des coûts du service commun.

Le programme 2019 a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal du 20 juin 2019 avec approbation d'une convention de financement.

Il est nécessaire d'apporter une mise à jour de la convention du 26 septembre 2019, compte tenu de l'actualisation du ratio de répartition des coûts du service commun déterminée conjointement par les deux parties soit 38,68 % pour la Métropole, et 61,32 % pour la Ville de Clermont-Ferrand, avec application également d'un plafond au fonds de concours, fixé à 50 % du coût TTC des investissements. Le montant du fonds de concours de la ville est donc actualisé à 411 521,50€ au titre du programme 2019.

Un avenant joint en annexe reprend les termes de ces modifications.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de :

- d'approuver l'avenant à la convention de financement entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand du 26 septembre 2019, qui formalise les modalités actualisées de financement du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé entre la Métropole et la Ville, avec versement d'un fonds de concours par la Ville de Clermont-Ferrand d'un montant de 411 521,50 € au titre du programme 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'avenant et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 DEC 2019

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Françoise NOUHEN

Délib n° 5389

clermont auvergne métropole

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Avenant n°1 à la convention de financement 2019 par fonds de concours du programme de fusion et modernisation du système d'information mutualisé datant du 26 septembre 2019

Entre :

Clermont Auvergne Métropole, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2019,

Ci-après dénommée «Clermont Auvergne Métropole» d'une part,

Et :

La Ville de Clermont-Ferrand, dont le siège est sise au 10 rue Philippe Marcombes à Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2019,

Ci-après dénommée «Ville de Clermont-Ferrand» d'autre part,

Ci-après dénommées collectivement «les Parties»

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

- *Vu le code général des collectivités territoriales,*

Clermont Auvergne Métropole
64-66 avenue de l'Union-Soviétique BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 98 34 00 Fax. 04 73 98 34 01

Préambule :

Cet avenant actualise le ratio de répartition du financement des investissements prévu dans la convention initiale, du 26 septembre 2019, de financement du programme d'investissement commun 2019. Sur la base du bilan des services communs 2018, il est ainsi porté à 38,68 % pour la métropole et 61,32 % pour la Ville de Clermont-Ferrand. Le fonds de concours calculé sur ces bases sera néanmoins plafonné à 50 % du coût TTC de l'investissement pour respecter la réglementation en vigueur en la matière.

1. Article 1

- A l'article 2, le montant du fonds de concours actualisé est porté à 411 521,50€

- A l'article 4 , le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

Nature dépenses	Dépenses TTC
Études	122 600 €
Logiciels	257 470 €
Matériels	442 973 €
Total	**823 043 €**

Modalités de financement	
Subventions	0 €
Plafond FDC (50 % coût opération TTC, déduction faite subventions et autres FDC)	*411 521,50 €*
Prise en charge 61,32 % Ville de Clermont Ferrand, après application plafonnement	*411 521,50 €*
Prise en charge 38,68 % Métropole	*411 521,50 €*

- A l'article 5, le calendrier de versement du fonds de concours est actualisé ainsi qu'il suit :

- acompte n°1 : 50 % du montant prévisionnel du fonds de concours en novembre 2019, soit 205 760,75€, sur production du titre de recette établi par la Métropole,

- acompte n°2 et solde résiduel du fonds de concours, soit un montant prévisionnel de 205 760,75€, au 1er semestre 2020, sur présentation d'une demande de la Métropole accompagnée d'un état récapitulatif des mandatements effectués, visé par le comptable public, et du plan de financement définitif établi par la Métropole.

2. Article 2

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa dernière signature par les parties.

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	LE PARTENAIRE
Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC 2019	Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC 2019
Olivier Bianchi Président de Clermont Auvergne Métropole	**Françoise NOUHEN** Pour le Maire de Clermont-Ferrand, La Première Adjointe